

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 7 avril 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint,
services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,
développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : Mme Nathalie Ricard

CE-2021-337-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-338-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-339-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 mars 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-340-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1^{er} au 28 février 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-341-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et

d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1^{er} au 28 février 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-342-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et convention de départ, pour la période du 12 février au 25 mars 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément aux articles 83, 84 et 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-343-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 20 mars 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires ainsi qu'à l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-344-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif, pour la période du 23 février au 17 mars 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-345-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de l'ajout à la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 28 février 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-346-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise les huit (8) personnes suivantes à participer aux assises annuelles de l'Union des

municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront les 12, 13 et 14 mai 2021 sous forme de webinaire :

1. Monsieur Yan Maisonneuve
2. Monsieur Simon Paquin
3. Monsieur Dany St-Pierre
4. Monsieur Robert Morin
5. Monsieur André Fontaine
6. Madame Brigitte Villeneuve
7. Madame Nathalie Bellavance
8. Madame Nathalie Lepage

QUE les frais afférents à ces assises soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à ce qui est prévu au règlement numéro 688 concernant le remboursement des dépenses des élus.

CE-2021-347-REC

Voir PV de correction
(dépôt CE-2021-421-DEC)

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'appuyer la mise en candidature du conseiller Yan Maisonneuve aux élections du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

QUE les frais pour participer aux colloques ou réunions de la FCM, advenant son élection, soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à ce qui est prévu au règlement numéro 688 concernant le remboursement des dépenses des élus.

CE-2021-348-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise l'inscription du conseiller Simon Paquin au 32^e colloque d'Espace MUNI qui se tiendra du 26 au 30 avril 2021 sous une formule virtuelle et interactive.

QUE les frais pour participer à ce colloque soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à ce qui est prévu au règlement numéro 688 concernant le remboursement des dépenses des élus.

CE-2021-349-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 17 mars 2021.



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

(Article 92.1 L.C.V.)

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2021-347-REC du 7 avril 2021 afin d'appuyer la mise en candidature du conseiller Yan Maisonneuve aux élections du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE la résolution autorisait également les frais pour participer aux colloques ou réunions de la FCM, advenant son élection, soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à ce qui est prévu au règlement numéro 688 concernant le remboursement des dépenses des élus;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît à la résolution numéro CE-2021-347-REC, dans la mesure où, manifestement à la lecture du sommaire décisionnel, l'intention était de rembourser les frais de participation au congrès annuel et au salon professionnel virtuel de la FCM qui aura lieu du 1^{er} au 4 juin 2021, en plus des dépenses reliées aux colloques et réunions advenant l'élection de M. Maisonneuve au conseil d'administration;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le second paragraphe comme suit :

*« **QUE** les frais pour participer au congrès annuel et au salon professionnel virtuel de la FCM qui aura lieu du 1^{er} au 4 juin 2021 et, advenant son élection, aux colloques ou réunions de la FCM, soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à ce qui est prévu au règlement numéro 688 concernant le remboursement des dépenses des élus. »*

ATTENDU QUE le présent procès-verbal de correction sera déposé lors de la prochaine séance du comité exécutif qui se tiendra le mercredi 28 avril 2021;

En conséquence, la correction suivante est apportée au procès-verbal du comité exécutif du 7 avril 2021, à savoir la résolution du comité exécutif numéro CE-2021-347-REC, 2^e paragraphe :

*« **QUE** les frais pour participer au congrès annuel et au salon professionnel virtuel de la FCM qui aura lieu du 1^{er} au 4 juin 2021 et, advenant son élection, aux colloques ou réunions de la FCM, soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à ce qui est prévu au règlement numéro 688 concernant le remboursement des dépenses des élus. »*

Fait à Terrebonne ce 27^e jour du mois d'avril 2021.



Date : 2021.04.27
15:50:12 -04'00'

Me Jean-François Milot, greffier

CE-2021-350-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder une subvention maximale de 2 500 \$ aux restaurants de Terrebonne admissibles, selon le « Guide de subvention pour les restaurateurs dans le cadre de la relance économique – COVID-19 », sous réserve d'approbation de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE le montant de 250 000 \$ soit financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE l'amendement budgétaire soit autorisé conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-351-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver le projet d'*Entente de règlement* intervenu entre le Centre de golf le Versant inc. et 9417-1527 Québec inc. et la Ville de Terrebonne.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'*Entente de règlement* dans le dossier de la Cour supérieure 700-17-012537-154, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE la somme de 1 483 425 \$ prévue à ladite entente soit autorisée et financée à même les fonds disponibles de la provision pour éventualités, tel que détaillé au dossier décisionnel.

CE-2021-352-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver le projet d'*Entente de règlement partiel* intervenu entre 9226-0751 Québec inc., 9182-5232 Québec inc., 9170-1011 Québec inc., 9094-6708 Québec inc., 9256-0456 Québec inc., Les Entreprises Réjean Goyette, Corporation immobilière Domicil inc., la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'*Entente de règlement partiel* dans le dossier de la Cour supérieure 700-17-010422-136, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE la somme de 351 675 \$ prévue à ladite entente soit autorisée et financée à même les fonds disponibles de la provision pour éventualités, tel que détaillé au dossier décisionnel.

CE-2021-353-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver le projet d'*Entente de règlement partiel* intervenu entre Côte de Terrebonne S.E.C. (9156-8063 Québec inc.) et la Ville de Terrebonne.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'*Entente de règlement partiel* dans le dossier de la Cour supérieure 700-17-012620-158, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE la somme de 680 006 \$ prévue à ladite entente soit autorisée et financée à même les fonds disponibles de la provision pour éventualités, tel que détaillé au dossier décisionnel.

CE-2021-354-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de confirmer la nomination de monsieur Raphaël Beauséjour, en sa qualité de directeur *par intérim* de la Direction du génie et de l'environnement, premier fiduciaire (fiduciaire #2) de la *Fiducie pour la réhabilitation des terrains résidentiels du secteur Brady*.

CE-2021-355-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver le règlement de régie interne de la *Fiducie pour la réhabilitation des terrains résidentiels du secteur Brady* concernant ses règles de fonctionnement à l'interne.

CE-2021-356-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner l'*Entente de règlement* intervenue avec le syndicat des Professionnels de la Ville de Terrebonne – CSN et jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite *Entente de règlement*.

CE-2021-357-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner l'entente intermunicipale entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie, pour une durée de trois (3) ans.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente intermunicipale incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à la Ville de Mascouche.

CE-2021-358-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne adhère au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour une période de quatre (4) ans.

QUE la Ville de Terrebonne confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Terrebonne pour la saison 2021-2022 et pour les trois (3) saisons hivernales subséquentes.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée, et ce, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appels d'offres.

QUE la Ville de Terrebonne confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé, et ce, si l'UMQ adjudge un contrat.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ.

CE-2021-359-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'exercer la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9022, octroyé à la société **DEMIX AGREGATS**, division de groupe CRH Canada inc., pour la fourniture de pierre de remplissage, au montant de 174 744,90 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an, à compter du 8 avril 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 343 698,51 \$, taxes incluses, à un montant total de 518 443,41 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-360-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne exerce la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9006 octroyé à la société **WATEROCLEAN INC.** pour services professionnels d'ingénierie d'expert-conseil de l'exploitation des étangs aérés de Terrebonne, de La Plaine et de leurs composantes, au montant de 72 188,62 \$, pour une période d'un (1) an, à compter du 26 février 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 141 477,98 \$ à un montant de 213 666,60 \$.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-361-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-9027 à la société **SODEM INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien des jeux d'eau et des fontaines pour quatre (4) années, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 059 768,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-362-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-9023 d'entretien horticole, pour une période de quatre (4) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, par secteur selon la répartition suivante :

- **Secteur 2 : FRONTIERES JARDINS** pour un montant de 523 180,17 \$, taxes incluses;
- **Secteur 3 : FRONTIERES JARDINS** pour un montant de 544 706,94 \$, taxes incluses;
- **Secteur 4 : FRONTIERES JARDINS** pour un montant de 497 595,70 \$, taxes incluses;
- **Secteur 5 : FRONTIERES JARDINS** pour un montant de 450 484,47 \$, taxes incluses; et
- **Secteur 6 : FRONTIERES JARDINS** pour un montant de 534 180,06 \$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-363-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement établissant un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres sur les terrains privés*, sous le numéro 804.

CE-2021-364-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de conclure deux (2) ententes-cadres pour des services professionnels en contrôle de la qualité des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (phases I et II) pour divers projets sur l'ensemble du territoire de la Ville (contrat SA21-3006) avec les firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, soit avec la firme **GROUPE ABS**, pour un montant maximal de dépense de 704 685,64 \$, taxes incluses, et avec la firme **SOLMATECH INC.**, pour un montant maximal de 569 901,10 \$, taxes incluses, pour une durée maximale de trois (3) ans chacune.

CE-2021-365-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner le protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin d'encadrer la réalisation des projets d'aménagements fauniques sur le territoire de la Ville et prévoyant des contributions financières estimées de 23 000 \$ de la Direction du génie et de l'environnement, de 11 000 \$ de la Direction des travaux publics - Parcs et espaces verts et de 61 000 \$ du MFFP.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toutes modifications mineures qui pourraient être apportées à celle-ci ainsi que tous documents nécessaires pour y donner son plein effet.

CE-2021-366-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, suite à la recommandation d'appui de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (numéro CDDM-2021-02-23/01), recommande au conseil municipal d'adopter le plan d'action 2021-2025 de la Politique de développement durable de la Ville de Terrebonne.

CE-2021-367-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser que la dépense des travaux de réaménagement du

poste de police situé au 491 boulevard des Seigneurs, d'un montant total maximal de 500 000 \$, soit prise à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

CE-2021-368-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter la définition « services professionnels pour la construction de la Maison du Meunier, l'aménagement d'une agora extérieure et la mise en valeur de l'Île-des-Moulins, à Terrebonne » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet n° 1.

QUE le montant relatif à l'objet n° 1 sera d'un montant maximum de 1 100 000 \$.

Le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2021-369-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif la Ville de Terrebonne dépose son mémoire portant sur l'élimination des matières résiduelles à la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) conformément à la recommandation d'appui de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM-2021-04-01/01).

CE-2021-370-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 640 décrétant les travaux de construction d'un quartier général de la police sur le lot 2 922 078 du cadastre du Québec afin d'augmenter le montant de l'emprunt pour le porter à 73 223 500 \$ et modifier le terme de l'emprunt à 20 ans, sous le numéro 640-1.*

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-371-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement d'emprunt modifiant le règlement numéro 750 décrétant des travaux de mise à niveau du poste de pompage Durocher*

afin d'augmenter le montant de l'emprunt pour le porter à 1 790 000 \$, sous le numéro 750-1.

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-372-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne l'inscription de l'appel de la décision du comité de démolition relative à la demande de démolition 2021-00002 visant le bâtiment situé au 133 rue Chapleau à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 avril 2021.

CE-2021-373-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer les zones 0365-95, 0465-26, 0465-54 à même la zone 0465-344 et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028, pour le secteur de la Croisée Urbaine*, sous le numéro 1001-331.

QUE le greffier soit autorisé à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de quinze (15) jours et remplacer ainsi l'assemblée publique de consultation relativement audit projet règlement et ce, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 et au décret 433-2021 du 24 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

CE-2021-374-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser le greffier à remettre le dépôt de 5 000 \$ à Gestion Logidev inc., soumis au certificat d'autorisation numéro 2020-03182, dans le cadre du dossier de démolition de l'immeuble situé au 310 75^e Avenue, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

CE-2021-375-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver le renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et le Collège Saint-Sacrement pour l'utilisation de plateaux pour une période de trois (3) ans (2021-2023).

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit

protocole d'entente incluant toutes modifications mineures qui pourraient être apportées à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'un montant maximum de 117 964,36 \$ soit accordé pour l'utilisation de plateaux, ce montant inclus la compensation financière de 500 \$ pour les bornes de recharge pour les véhicules électriques (Annexe 5). Pour l'année 2021, en fonction de la reprise des activités, ce montant sera payable mensuellement, suivant la fin de chaque mois. Un montant pour la surveillance au Collège Saint-Sacrement sera payable à la fin de chaque trimestre, sur réception de la facture.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-376-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver le déploiement du **Volet 2 – Soutien aux opérations des organismes** et du **Volet 3 – Soutien des organismes présentant un déficit budgétaire** du Programme d'aide financière COVID-19.

QUE les volets 2 et 3 comprennent une enveloppe maximale de 125 000 \$ et 130 000 \$ respectivement.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, incluant :

- L'autorisation de procéder à l'amendement budgétaire; et
- Une dépense maximale de 255 000 \$ financée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

CE-2021-377-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder un soutien financier pouvant aller jusqu'à 160 000 \$ en fonction des activités réalisables en contexte de pandémie à la Société de Développement Culturel de Terrebonne (SODECT) pour la réalisation du volet culturel des espaces animés dans le Vieux-Terrebonne du 6 mai au 4 septembre 2021.

QUE la SODECT soit autorisée à tenir toutes les activités pour la réalisation des espaces animés dans le Vieux-Terrebonne du 6 mai au 4 septembre et décrète ce qui suit :

1) Diffusion sonore et lumière

La diffusion musicale amplifiée par système de son et jeu de lumière est autorisée pendant la durée de ces activités et pendant les tests de son.

2) Affichage

La mise en place de banderoles, d'affiches et de décorations sur le site, et en périphérie du lieu de ces activités, est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin des activités.

3) Installation d'œuvres d'art temporaire

L'installation d'œuvres d'art temporaire est autorisée tant que l'installation ne cause pas de dommages et que la Direction de la police et la Direction des incendies autorisent l'emplacement.

4) Utilisation de chemins publics

L'utilisation des chemins publics dans le Vieux-Terrebonne respectera les espaces prévus à cette fin selon le plan de circulation des Terrasses du Vieux-Terrebonne et sera autorisé en collaboration avec la Direction du génie et de l'environnement. De plus, l'utilisation de la zone piétonnière sera en respect au plan de circulation des Terrasses sur rue du projet 2021 et elle est autorisée.

5) Stationnement en bordure du site des activités (Vieux-Terrebonne, parc Masson, Îles-des-Moulins)

Les véhicules de production et d'animation (autobus, roulotte, etc.) sont autorisés à se stationner et à rester sur l'Île-des-Moulins, le parc Masson, le stationnement Sainte-Marie ou dans les espaces du domaine public identifiés « non intégrés » du plan de circulation des Terrasses du Vieux-Terrebonne pour la durée de l'activité. Les véhicules autorisés seront clairement identifiés. Le comité de travail des Terrasses du Vieux-Terrebonne devra autoriser les espaces utilisés aux fins d'activités afin de ne pas nuire au domaine public.

6) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus sans la présence d'un électricien.

QUE la Direction de la police et la Direction de l'incendie soient autorisées à appliquer la réglementation en vigueur du présent sommaire décisionnel et du maintien de l'ordre en général.

QUE l'offre de service de la SODECT établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier soit approuvé.

QUE le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat intitulé *Espaces animés dans le vieux-Terrebonne 2021*, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-378-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner le protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et la Corporation des fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne pour le développement, la promotion et la réalisation de festivités d'envergure pour célébrer le 350^e anniversaire de la Ville, d'une durée de 4 ans, soit du 12 avril 2021 au 31 décembre 2024.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'un soutien financier de 378 494,57 \$ soit accordé pour permettre le fonctionnement des activités de l'organisme pour l'année 2021.

QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, incluant :

- Un montant net de 278 494,57 \$ financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté; et
 - L'autorisation d'un amendement budgétaire de 278 494,57 \$.
-

CE-2021-379-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner l'entente de partenariat entre la Ville de Terrebonne et la firme ICO Technologies inc. visant le développement et le perfectionnement d'une solution logicielle en gestion de la sécurité publique, d'une durée de 36 mois, à compter de la signature de ladite entente pour un montant total de 997 705,91 \$, taxes incluses.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente de partenariat incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, incluant :

- Une dépense nette afférente à l'intégration du module de gestion policière financée par le fond de roulement et remboursée en cinq (5) versements annuels, consécutifs et égaux pour un montant n'excédant pas 78 741 \$; et
 - Une dépense nette afférente à l'intégration du module de gestion incendie financée par le paiement comptant des immobilisations pour un montant n'excédant pas 78 741 \$.
-

CE-2021-380-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 14 h 27.

Président

Greffier